

Responsabilités des constructeurs et assurances obligatoires: le rôle du notaire



Un exposé des notions fondamentales en droit de la responsabilité constructeur et des assurances constructions, adapté à la pratique notariale et articulé autour d'exemples concrets. Une mise à jour de l'évolution de la jurisprudence et de ses pièges pour la responsabilité du notaire rédacteur d'acte.



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Appréhender les notions déterminantes des responsabilités constructeurs (notion d'ouvrage, de réception, de dommages)
- Connaître le champ d'application des assurances obligatoires (assurance dommages-ouvrage et assurance responsabilité civile décennale), qui est tenu de s'assurer, quand, pour quels ouvrages ?
- Déterminer les éléments permettant au notaire de s'assurer de la souscription des assurances et de l'efficacité des actes de vente
- Évoquer des solutions pour résoudre les cas complexes (vente de plateaux, rénovation, vente de l'ouvrage affecté de désordres...)



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Exposé des fondamentaux en droit de la responsabilité décennale et en droit des assurances constructeur
- Description et analyse des difficultés rencontrées dans les dossiers
- Propos illustrés de jurisprudences récentes
- Série d'exemples concrets
- Support visuel



FORMATEURS

Claire-Lise COUPINOT
Juristes consultants et Animateurs de formation
du CRIDON LYON



DURÉE

7h

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation



PUBLICS

Notaires
Clercs
Collaborateurs

NIVEAU

Débutant
Initié

OBJECTIF

●●○○ Améliorer sa
pratique quotidienne

PRÉ-REQUIS

Accessible aux
débutants



PLUS-VALUE

Formation axée sur
la pratique notariale
permettant d'assurer
la sécurité des VEFA,
des opérations de
rénovation, des ventes
de maisons et de
prévenir les problèmes
de responsabilité
notariale



CRIDON LYON

Partenaire expert du notaire

Plan d'intervention

1

LA GARANTIE DÉCENNALE PRINCIPES DE BASE

2h

- Les critères de la garantie décennale
- Le dommage de nature décennale
- Les causes d'exonération de la garantie décennale
- La réception

2

LES ACTEURS ET LEURS OBLIGATIONS D'ASSURANCE

1h

- Le contrat de louage d'ouvrage
- Le maître d'ouvrage et l'assurance dommages-ouvrage
- Les constructeurs et l'assurance responsabilité civile décennale
- Les ouvrages

3

LES CONSÉQUENCES DE L'OBLIGATION D'ASSURANCE

2h

- La sanction du défaut d'assurance
- Le rôle de contrôle de la souscription par le notaire
- La vente de la construction sans assurance

4

CAS PARTICULIERS

2h

- La vente de la construction inachevée
- L'auto construction et la rénovation
- La vente de la construction affectée de désordres